

MERCEDES-BENZ FRANCE

Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

DESCRIPTION DES VEHICULES MERCEDES

Famille : 410 Type : 410

Versions : DA33 - DA 37
DOA33 - DOA 37

0 - GENERALITES

- 0.1 - Constructeur : DAIMLER-BENZ A.G. - Stuttgart Untertürkheim (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : MERCEDES-BENZ FRANCE Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines).
0.2 - Marque : MERCEDES-BENZ
0.3 - Genre : Ctte ou châssis-cabine ou châssis nu pour Ctte - VASP
0.4 - Type et versions : 410/DA33 - 410/DA37
410/DOA33 - 410/DOA37
0.5 - Puissance administrative : 10 CV

1 - CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux - 2 roues simples à l'avant - 2 roues jumelées à l'arrière.
1.1.1 - Emplacement des roues motrices : à l'AR
1.1.2 - Emplacement des roues directrices : à l'AV.
1.2 - Dimensions des pneumatiques : 185R14C (102/100N) ou similaires.
1.3 - Constitution du châssis : 2 longerons en profil "Oméga" entretoisés par des traverses soudées. En châssis cabine et plateau, ces longerons sont renforcés par un second profil du même type.
1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'AV longitudinal.
1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : Avancée.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (Kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 - Poids Total Autorisé en Charge :	3500
2.2 - Poids Total Roulant Autorisé :	5500
2.2.1 - sans système de freinage pour remorque :	
2.2.1.1 - avec remorque équipée de freins à inertie :	
2.3 -	
2.4 - Charge maximale admissible :	1600 (+) 2300
2.4.1 - sur l'essieu 1 :	
2.4.2 - sur l'essieu 2 :	

(+) Sur demande : 1700 pour les véhicules sans ABS.

Versions	DA33	DA37	DOA33	DOA37
2.5 - Voie avant :			1,600	
2.6 - Voie arrière :			1,580	
2.7 - Empattement :	3,350	3,700	3,350	3,700
CHASSIS NU (châssis avec auvent) (1)				
2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.				
2.8.0 - Total :	1460	1475	-	-
2.8.1 - Sur essieu 1 :	965	970	-	-
2.8.2 - Sur essieu 2 :	495	505	-	-
2.9 - Porte-à-faux avant :			0,720	
2.10 - Porte-à-faux arrière : * (sans B.A.E.)	1,022	1,142	-	-
2.11 - Longueur hors-tout : * (sans B.A.E.)	5,092	5,562	-	-
2.12 - Largeur hors-tout :			1,986	

(1) les versions DO (Double Cabine) ne sont pas à prendre en compte pour ce type de châssis.

(*) : B.A.E. : Barre antiencastrement

Versions	DA33	DA37	DOA33	DOA37
Châssis-cabine				
2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.				
2.8.0 - Total :	1710	1730	1870	1890
2.8.1 - Sur essieu 1 :	1090	1100	1150	1160
2.8.2 - Sur essieu 2 :	620	630	720	730
2.9 - Porte-à-faux avant :			0,720	
2.10 - Porte-à-faux arrière : * (sans B.A.E.)	1,022	1,142	1,212	1,332
2.11 - Longueur hors-tout : * (sans B.A.E.)	5,092	5,562	5,282	5,752
2.12 - Largeur hors-tout :			1,986	
LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES				
2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.				
2.8.0 - Total :	1945	1945	1945	1945
2.8.1 - Sur essieu 1 :	1065	1065	1065	1065
2.8.2 - Sur essieu 2 :	840	840	840	840
2.9 - Porte-à-faux avant :			0,720	
2.10 - Porte-à-faux arrière :				
2.10.1 - Mini sans ferrures ni accessoires :				
2.10.1.1 - pour charge uniformément répartie :	1,390	1,510	1,575	1,695
2.10.1.2 - pour charge non uniformément répartie :	1,382	1,502	1,572	1,692
2.10.1.2.1 - pour benne (voir point 8.10) :	1,022	1,142	1,212	1,332
2.10.2 - Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,650	1,770	1,615	1,845
2.10.3 - Maxi avec ferrures et accessoires :	1,770	1,890	1,735	1,965
2.11 - Longueur hors-tout maxi :	5,840	6,310	5,805	6,385
2.12 - Largeur hors-tout maxi :			2,300	
2.13 - Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2 défini par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu 2.				
2.13.1 - Distance mini :				
2.13.1.1 - pour charge uniformément répartie :	0,265	0,380	-0,070	-0,010
2.13.1.2 - pour charge non uniformément répartie ou benne :	-0,130	-0,180	-0,870	-1,070
2.13.2 - Distance maxi :				
2.13.2.1 - pour charge uniformément répartie :	0,395	0,510	-0,050	0,065
2.13.2.2 - pour charge non uniformément répartie ou benne :	0,720	0,770	0,340	0,290
2.14 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :	1,170	1,170	1,875	1,875

* B.A.E. : Barre antiencastrement

Versions	DA33	DA37	DOA33	DOA37
VEHICULES CARROSSES PLATEAU				
2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.				
2.8.0 - Total :	1950	1990	2110	2150
2.8.1 - Sur l'essieu 1 :	1120	1130	1180	1190
2.8.2 - Sur l'essieu 2 :	830	860	930	960
2.9 - Porte-à-faux avant :			0,720	
2.10 - Porte-à-faux arrière :				
2.10.1 - Sans ferrures ni accessoires (utile) :	1,252	1,452	1,485	1,608
2.10.2 - Avec ferrures et accessoires :	1,305	1,505	1,535	1,660
2.11 - Longueur hors-tout :	5,375	5,925	5,605	6,080
2.12 - Largeur hors-tout :	2,180	2,180	2,180	2,180

VEHICULES CARROSSES Fourgon (1)

2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

	DA33	DA37
2.8.0 - Total :	2000	2110
2.8.1 - Sur l'essieu 1 :	1055	1100
2.8.2 - Sur l'essieu 2 :	945	1010
2.9 - Porte-à-faux avant :	0,720	
2.10 - Porte-à-faux arrière :		
2.10.1 - Sans ferrures ni accessoires (utile) :	1,032	1,332
2.10.2 - Avec ferrures et accessoires :		
- sans marchepied :	1,165	1,465
- avec marchepied :	1,285	1,585
2.11 - Longueur hors-tout :		
- sans marchepied :	5,235	5,885
- avec marchepied :	5,355	6,005
2.12 - Largeur hors-tout :	2,000	

(1) Cabine profonde non disponible en fourgon

3 - MOTEUR

3.1 - Dénomination du type : (2)

3.2 - Description générale :

3.2.1 - Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.

3.2.2 - Cycle :

3.2.3 - Nombre de temps :

3.3 - Nombre et disposition des cylindres :

3.4 - Dimensions :

3.4.1 - Alésage (mm) :

3.4.2 - Course (mm) :

3.4.3 - Cylindrée (cm³) :

3.5 - Rapport volumétrique de compression :

3.6 - Puissance maximale (kWCEE) :

3.7 - Régime de puissance maximale (tr/mn) :

3.8 - Couple maximal (mdaWCEE) :

3.9 - Régime de couple maximal (tr/mn) :

3.10 - Régime de rotation maximal (tr/mn) :

3.11 - Carburant utilisé :

3.12 - Réservoir de carburant : sur le côté droit ou gauche - contenance 70 l.

3.13 - Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs à commande mécanique.

3.14 - Type de filtre à air :

3.15 - Allumage :

3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :

3.17 - Dispositif d'antiparasitage :

3.18 - Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur (débrayable).

3.19 - Nombre de silencieux d'échappement :

3.20 - Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 - Valeur du niveau sonore (dBA) :

3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :

3.20.3 - Position de la sortie d'échappement : latérale côté gauche.

3.21 - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : sur le support du siège côté droit.

(2) : La version I est prévue en liaison avec les boîtes de vitesses mécanique, la V avec la boîte automatique.

602 940 I	602 940 V
— DIESEL 4 5 en ligne	
89 92,4 2874 22 ± 2	
70 3800	72 4000
19,2 de 2400 à 2600	
4400	4600
gazole	
— SEC PAR COMPRESSION	
12 NON	
— 2	
89 2850	88 3000
—	

4 - TRANSMISSIONS DU MOUVEMENT

4.1 - Type de boîte de vitesses : Boîte de vitesses mécanique à 5 rapports et une marche AR (1^{ère} = 4,69)

Sur demande : - Boîte de vitesses mécanique à 5 rapports et une marche arrière (1^{ère} = 6,15)

- Boîte de vitesses automatique à 4 rapports et une marche arrière.

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : au plancher

4.2 - Type d'embrayage : monodisque à sec (convertisseur de couple hydraulique avec boîte automatique).

4.2.1 - Mode de commande : par pédale et transmission hydraulique (automatique avec boîte automatique).

4.3 - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans.

4.4 - Démultiplication de la transmission :

4.4.1 - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 185R14C = 1950

4.4.2 - Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport de pont	Démultiplications finales	Vitesses à 1000 tr/mn (Km/h)
- Boîte mécanique				
1	4,69	4,37	20,49	5,710
2	2,40		10,48	11,164
3	1,44		6,29	18,600
4	1		4,37	26,773
5	0,81		3,53	33,144
AR	4,08		17,82	6,565
- Boîte automatique				
1	3,87	4,37	16,91	6,918
2	2,25		9,83	11,902
3	1,44		6,29	18,600
4	1,00		4,37	26,773
AR	5,59		24,42	4,791

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

En option : Boîte mécanique

Rapports	1	2	3	4	5	AR
	6,15	3,15	1,74	1,28	1	5,35

EN OPTION :

- Couples de pont :

Boîte	Ponts		
	4,11	4,86	5,29
Mécanique de série	<input type="checkbox"/> +	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mécanique optionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*
Automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*

(): exécution possible

(*): exécution impossible

(+): impossible lorsque le véhicule n'est pas pourvu d'ABS.

4.5 - Vitesse maximale : inférieure à 140 Km/h (vitesse pratique).

4.6 - Indicateur de vitesse : oui

4.7 - Compteur kilométrique : oui

4.8 - Chronotachygraphe : non

4.9 - Limiteur de vitesse : non

5 - SUSPENSION

5.1 - Avant : } Essieu rigide - ressorts à lame - amortisseurs télescopiques de type hydraulique.

5.2 - Arrière : }
Sur demande : - barre stabilisatrice à l'avant
- barre stabilisatrice à l'arrière

6 - DIRECTION

6.1 - Type de direction : à vis à circulation de billes.

Sur demande assistance hydraulique : l'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'érouv récepteur du boîtier de direction. Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.

6.2 - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	DA33 - DOA33	DA37 - DOA37
	11,8	12,7

7 - FREINAGE

- 7.1 - **Frein de service** : à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-I).
- 7.2 - **Répartiteur de freinage** : oui
Le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu arrière.
- 7.2.1 - **Dispositif antibloqueur des roues (ABS)** sur demande : un ensemble de capteurs et calculateurs analyse les variations de vitesse des roues et régule la pression délivrée à chaque cylindre. (1^{ère} catégorie).
- 7.3 - **Frein de secours** : constitué par l'indépendance des circuits. (véhicules sans ABS)
constitué par le frein de stationnement. (véhicules avec ABS).
- 7.4 - **Frein de stationnement** : sur les roues arrière.
- 7.5 - **Mode de transmission des efforts aux roues** :
- 7.5.1 - **Frein de service** : par fluide hydraulique
- 7.5.2 - **Frein de secours** : par fluide hydraulique (sans ABS). Par câbles (avec ABS).
- 7.5.3 - **Frein de stationnement** : par câbles
- 7.6 - **Assistance des freins** :
- 7.6.1 - **Frein de service** : oui, servo-frein à dépression alimenté par une bouteille de 5 litres, elle-même régénérée par une pompe entraînée par le moteur.
- 7.6.2 - **Frein de secours** : oui, (voir ci-dessus) pour les véhicules sans ABS, non pour les autres.
- 7.6.3 - **Frein de stationnement** : non
- 7.7 - **Réservoir de fluide ou d'énergie** : réservoirs de fluide à niveau visible placés sous le capot moteur.
- 7.7.1 - **Mode d'alarme pour les défaillances** : voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord (circuit hydraulique). Idem pour l'antibloqueur.
- 7.7.2 - **Paramètres mesurés pour l'alarme** : baisse de niveau de fluide. Défaillance antibloqueur.
- 7.7.3 - **Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes** : par actionnement du démarreur.
- 7.8 - **Types de freins** :
- 7.8.1 - **Frein de service** :
- 7.8.1.1 - **Sur l'essieu 1** : à disques
- 7.8.1.2 - **Sur l'essieu 2** : à tambours.
- 7.8.2 - **Frein de secours** : à disques ou à tambours pour les véhicules sans ABS, à tambours pour les véhicules avec ABS.
- 7.8.3 - **Frein de stationnement** : à tambours.
- 7.9 - **Ralentisseur** : sans
- 7.10 - **Circuit de freinage pour la remorque** : non

8 - CARROSSERIE

- 8.1 - **Carrosserie** :
- châssis-nu (châssis avec auvent)
 - châssis-cabine
 - fourgon : toit surélevé sur demande (supplément de poids environ : 20 Kg)
 - plateau : (sur demande, bâché avec arceaux).
- 8.2 - **Matériaux constituant la carrosserie** :
- châssis-nu (châssis avec auvent)
 - châssis-cabine } Tôle d'acier
 - fourgon }
 - plateau : latte de bois, dans cadre métallique reposant sur un soubassement en tôle d'acier.
- 8.3 - **Nombre de places assises** :
- en version DA33, DA37 : 2 sur demande 3
 - en version DOA33, DOA37 : 6 sur demande 7
- 8.4 - **Sièges** :
- siège conducteur réglable
 - siège passager
 - en version DOA33, DOA37 banquette 4 places fixes (2x2)
 - sur demande : banquette passager 2 places à dossier réglable
- 8.5 - **Nombre de portes** :
- châssis-nu (châssis avec auvent) : 0
 - châssis-cabine : 2
 - sur demande 3 en version DOA33 - DOA37
 - fourgon : 2 portes latérales au niveau de la cabine
 - 1 porte arrière à double battant.
 - sur demande : porte latérale droite au niveau de la zone de chargement (supplément de poids environ 30 Kg).
 - plateau : 2 (sur demande : 3 en version DOA33 - DOA37).
- 8.5.1 - **Fermetures** : de sécurité à deux positions.
- 8.6 - **Emplacement et mode d'ouverture des vitres** :
- châssis-nu (châssis avec auvent) : 0
 - châssis-cabine sur porte : 1
 - 1 vitre descendante à commande manuelle.
 - sur panneau arrière : 1 vitre
 - version DOA33 - DOA37 : 1 vitre latérale arrière (située sur la porte lorsqu'elle existe).
 - Fourgon : sur porte cabine : 1
 - 1 vitre descendante à commande manuelle.
 - sur demande : 1 vitre fixe sur chaque battant de porte arrière.
 - 1 vitre fixe sur porte latérale.
 - 2 vitres fixes sur chaque panneau latéral.
 - Plateau : sur porte cabine : 1 vitre fixe
 - 1 vitre descendante à commande manuelle
 - sur panneau arrière : 1 vitre
 - version DOA33, DOA37 : 1 vitre latérale arrière (située sur la porte lorsqu'elle existe)
- 8.7 - **Nature des matériaux utilisés pour les vitrages** :
- 8.7.1 - **Pare-brise** : verre feuilleté
- 8.7.2 - **Vitres latérales** : } verre trempé
- 8.7.3 - **Vitres arrière** : }
- 8.8 - **Équipement des places assises en ceintures de sécurité** : (sauf en châssis-nu)
- A l'avant : 2 ceintures trois points à enrouleur
 - avec banquette 2 places une ceinture deux points supplémentaire
 - A l'arrière (version DOA33 - DOA37) sur demande : 4 ceintures 2 points
- 8.9 - **Dispositif de protection latéral** : oui, en plateau.
- 8.10 - **Dispositif de protection contre l'encastrement** : oui
- NOTA** : Les véhicules équipés d'une carrosserie "Benne" sont dispensés de ce dispositif, et le porte-à-faux minimum est ramené à la valeur du point 2.10.1.2.1.

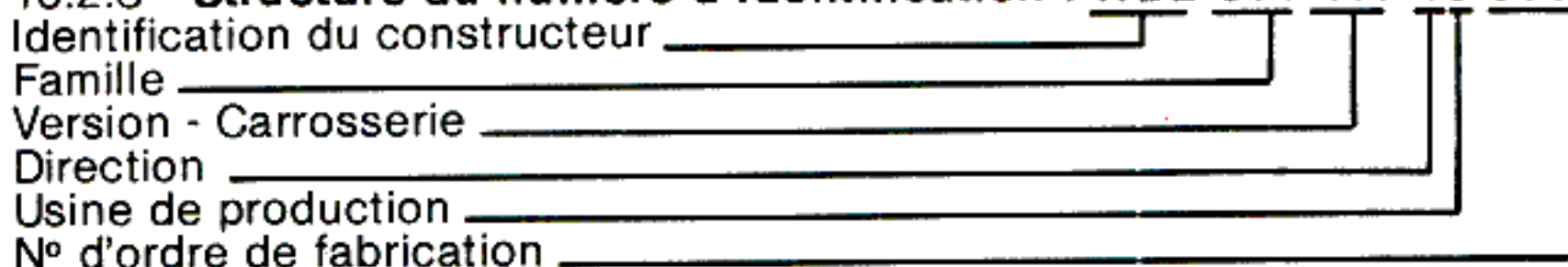
9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 - **Feux de route** : 2
- 9.2 - **Feux de croisement** : 2, incorporés aux feux de route.
- 9.3 - **Feux de position avant** : 2, incorporés aux feux de route.
- 9.4 - **Feux rouges arrière** : 2
- 9.5 - **Indicateurs de changement de direction** :
- 9.5.1 - **Avant** : 2, indépendants.
- 9.5.2 - **Arrière** : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
- 9.6 - **Feux stop** : 2, groupés avec les feux rouges arrière.
- 9.7 - **Eclairage de la plaque d'immatriculation** : 1, combiné avec le feu rouge arrière gauche en châssis-cabine.
- 2, indépendants en fourgon
- 9.8 - **Dispositifs réfléchissants** :
- 9.8.1 - **Arrière** : 2, groupés avec le feu rouge arrière - 2, indépendants en fourgon.
- 9.8.2 - **Latéraux** : 2x2 indépendants, en version DA37 - DOA37 plateau et fourgon.
- 9.9 - **Feux de détresse** : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10 - **Feux de brouillard** :
- Avant : 2, en option dans le pare-chocs avant
 - Arrière : 1, à gauche groupé avec le feu rouge arrière en châssis-cabine et plateau.
 - Sur demande : 1, indépendant à gauche en fourgon.
- 9.11 - **Feu de recul** : 1, à l'arrière groupé avec le feu rouge arrière.
- 9.12 - **Feux d'encombrement** : oui, sauf en fourgon
- 9.12.1 - **Avant** : 2, indépendants
- 9.12.2 - **Arrière** : 2, indépendants en plateau

10 - DIVERS

- 10.1 - **Accessoires** :
- 10.1.1 - **Essuie-glace** : à deux vitesses et balayage intermittent.
- 10.1.2 - **Lave-glace** : oui
- 10.1.3 - **Rétroviseurs** : 2 extérieurs
- Sur demande : 1 intérieur (sauf en fourgon avec portes arrière pleines).
- 10.1.4 - **Avertisseur sonore** : 1
- 10.1.5 - **Dispositif antivol** : oui - verrou de colonne de direction.
- 10.2 - **Marques d'identité** :
- 10.2.1 - **Emplacement de la plaque du constructeur** : dans l'embranchement droit.
- 10.2.2 - **Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification** : dans l'embranchement droit.

10.2.3 - Structure du numéro d'identification : WDB 611 417 10 000 001



10.2.4 - Le numéro d'identification commence à :

Type - Version	N° d'identification
410/DA33 - DOA33	WDB 611 417 10 000 001
410/DA37 - DOA37	WDB 611 418 10 000 001
410/DA33 -	WDB 611 467 10 000 001
410/DA37 -	WDB 611 468 10 000 001

(X)
(X)

(X) : carrosserie fourgon

10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du constructeur que le véhicule numéro WDB 611 417 10 000 001 présenté comme prototype des véhicules de marque MERCEDES-BENZ

Type (s) et version (s) 410 DA33 - DA37 - DOA33 - DOA37

livré :

- carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 ;
- en châssis-nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77, R.78.1, R.79 à R.81, R.94, R.97 et R.103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72, R.74, R.76, R.78, R.78.2, R.82 à R.94, R.103 et R.104 ;

La numérotation dans la série du type commence à WDB 611 417 10 000 001, WDB 611 418 10 000 001, WDB 611 467 10 000 001, WDB 611 468 10 000 001.

Montlhéry, le 1^{er} février 1989
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
M. CHAPUT

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2507.88.00
Fait à Paris, le 1^{er} février 1989
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie
et de la Recherche d'Île de France
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
D. PIERRE

CERTIFICAT DE DEDOUANEMENT N° ET CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, MERCEDES-BENZ FRANCE, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de la DAIMLER-BENZ A.G. STUTTGART (R.F.A.), Constructeur, certifions :

- a) - que le véhicule livré : (1) (1) : Rayer les mentions inutiles.
- En châssis-cabine (Voir Nota 1)
 - En châssis-nu (Voir Nota 2)
 - En V.A.S.P. (Voir Nota 2)
- 1°) - Genre (1) : Ctte - VASP
2°) - Marque : MERCEDES-BENZ
3°) - Type : 410 Versions (1) : DA33 - DA37 - DOA33 - DOA37
4°) - Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

- WDB
6°) - Source d'énergie : GO
7°) - Puissance administrative : 10 CV
8°) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : (1)
Versions DA33 - DA37 : 2 sur demande 3
Versions DOA33 - DOA37 : 6 sur demande 7
10°) - Poids Total Autorisé en Charge : (t) 3,5
12°) - Poids Total Roulant Autorisé : (t) 5,5

14°) - Niveau sonore de référence : (dBA) (1)

89	88
----	----

15°) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : (1)

2850	3000
------	------

 (Voir)

() : 2850 avec boîtes mécaniques
3000 avec boîte automatique.
est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

- a) - que le véhicule :
1°) - Genre : Ctte (Voir Nota 3) (1) : Rayer les mentions inutiles.
2°) - Marque : MERCEDES-BENZ
3°) - Type : 410 Versions (1) : DA33-DA37-DOA33-DOA37
4°) - Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

- WDB
5°) - Carrosserie : Fourgon - plateau (1)
6°) - Source d'énergie : GO
7°) - Puissance administrative : 10 CV
8°) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : (1)
Versions : DA33-DA37 : 2 sur demande 3
Versions : DOA33-DOA37 : 6 sur demande 7

Carrosserie (1)	Fourgon		Plateau			
	DA33	DA37	DA33	DA37	DOA33	DOA37
9°) - Dimensions :						
- Largeur :	2	2	2,1	2,1	2,1	2,1
- Longueur :	5,3	6,0	5,3	5,9	5,6	6,0
- Surface :	10,6	12	11,1	12,3	11,7	12,6
10°) - Poids Total Autorisé en Charge : (t)	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
11°) - Poids à vide en ordre de marche du véhicule : (t)	2,0	2,11	1,95	1,99	2,11	2,15
12°) - Poids Total Roulant Autorisé : (t)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
13°) - Charge utile du véhicule : (t)	1,5	1,39	1,55	1,51	1,39	1,35

14°) - Niveau sonore de référence : (dBA) (1)

89	88
----	----

15°) - Régime de rotation du moteur lui correspondant : (tr/mn) (1)

2850	3000
------	------

 (Voir)

() : 2850 avec boîtes mécaniques
3000 avec boîte automatique.
est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) que ce véhicule sort de nos Usines (ou Magasins) le
pour être livré à
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

c) attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les Lois et Règlements Douaniers Français.

Dispense de visa accordée par décision du
Directeur Général des Douanes et Droits Indirects
N° 77 du 24.02.71

Fait à Rocquencourt, le
MERCEDES-BENZ FRANCE

N° d'immatriculation :
(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis nu ou en V.A.S.P. désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception par type.

Rappel : - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

NOTA 4 : Véhicule équipé du dispositif antibloqueur de roues (ABS) (1) : OUI NON
(1) : Rayer les mentions inutiles.